

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021
A 20HEURES**

Présents : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – G. LE METOUR – C. BIRON — N. BOILEAU – H. BEAUDOUIN - P. TESSIER – D. BACH – M. AUBINEAU –S. BAUDRY – D. VEQUEAU - C. DUJOUR - E. CHAUVET - N. GILBERT- V. LOCTEAU

Absents excusés : L. GENTREAU – V. BONNEFOY – P. BRETAUD

Secrétaire : V. LOCTEAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 8 et du 29 avril 2021. Aucune observation n'étant formulée, les comptes rendus sont approuvés.

Monsieur Le Maire précise qu'un point est rajouté à l'ordre du jour pour une convention de mission de conseil.

Monsieur Le Maire tient également à rappeler les règles de déontologie des élus, en ce qui concerne le rôle et la mission ; surtout en ce qui concerne les jugements qui pourraient être émis et les préjugés de chacun.

1) BUDGET PRINCIPAL 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire signale que suite au vote du budget à l'équilibre et à l'envoi des documents, la commune a eu un retour de la perception ; des écritures ne correspondent pas et il faut rectifier quelques erreurs.

Ces opérations d'ordre ne changent pas les chiffres, cela modifie juste leur attribution sur les comptes.

Monsieur Le Maire explique que pour passer le budget en trésorerie, il faut reprendre les écritures comptables.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

2) VENTE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire fait référence au logement rue de L'Hôtel de Ville, il indique qu'il y a eu une offre au prix.

Monsieur Le Maire a donné son accord à l'agence Bring's pour engager les démarches pour la vente, l'acheteur est l'association cent pour un.

En ce qui concerne le bâtiment du Pigré, il y a eu une offre (mais en dessous du prix demandé).

Une offre a retenu notre attention, l'acquéreur envisage de créer 3 logements (d'une surface d'environ 80 m2).

MP GABILLEAU précise que l'acheteur dispose des fonds nécessaires.

20H20 Arrivée de Monsieur L. PACREAU

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

3) SUBVENTIONS MDAV / FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de renouveler l'adhésion à deux organismes, qui apportent leurs compétences, connaissances et soutient aux associations et à notre collectivité.

- MDAV (Maison Départementale des Associations de Vendée), la collectivité a sollicité cette structure pour l'école de musique, le comité des fêtes...L'adhésion est de 300 euros

- La fondation du patrimoine l'adhésion est de 120 euros, cette administration a apporté son concours lors de travaux de restauration au niveau de l'église.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

4) ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME

Monsieur le Maire indique que nous avons mis en place sur la commune de Champ Saint Père le passeport du civisme, celui-ci s'adresse aux élèves de CM2 des écoles Publique et Privée de la commune. Les communes qui y adhèrent se sont regroupées en association des Maires pour le civisme.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

5) JURÉS D'ASSISES 2022

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de désigner trois concitoyens qui pourront être amenés à siéger en tant que jurés d'assise.

Après tirage au sort, sont proposés :

- Monsieur GARIDDI Sylvain (habitant 2 rue des Pâquerettes)
- Madame GROLLIER Christine (habitant au lieudit Les Peupliers)
- Madame GABILLEAU Marie-Paule (habitant 1 rue des Etanchais)

6) CONVENTION POUR L'ACHAT ET L'UTILISATION D'UN MATÉRIEL TECHNIQUE

Monsieur Le Maire annonce que la commune va réaliser l'achat d'un aérateur pour le terrain de football. Cette acquisition va se faire avec la commune de Saint Vincent Sur Graon.

Monsieur GENTREAU avait déjà donné des informations sur le matériel et son fonctionnement.

L'organisation entre les deux communes reste à définir, une convention entre les deux parties sera réalisée pour procéder à l'achat.

Pour : 10

Abstention : 5

Contre : 0

Accord avec 10 voix des membres présents

7) DÉLÉGUÉ COMMUNAL – VENDÉE INCLUSION

Monsieur Le Maire explique que les associations AIDVY et JOB INSERRTION ont fusionné pour créer l'association VENDÉE INCLUSION.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en début du mandat des représentants avaient été nommés pour chacune de ces associations, il faut maintenant nommer un représentant titulaire et son suppléant pour cette nouvelle entité.

Cette association a pour but la réinsertion de personne. Il est rappelé que la collectivité fait intervenir Vendée Inclusion pour l'entretien des lotissements.

Monsieur Le Maire mentionne qu'en tant que membre du bureau de VENDÉE INCLUSION, il propose sa candidature pour être le représentant titulaire.

Monsieur Le Maire suggère que Madame GABILLEAU soit le représentant suppléant aux vues des diverses missions : l'emploi, le lien avec la communauté de commune VGL...

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

8) PRISE EN CHARGE DE SINISTRE

Monsieur Le Maire rappelle que suite à l'intervention d'un agent communal avec le désherbeur thermique il y a eu un début d'incendie rue des Genêts (à côté de la poste), une partie de la haie a été détruite.

Suite à ce sinistre nous avons effectué une déclaration à notre assurance.

La prise en charge de ce sinistre a été effectuée, mais il reste à la charge de la commune la franchise qui

est de 498.40 euros.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

9) DÉLÉGATION DE POUVOIR EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – VENDÉE GRAND LITTORAL

Monsieur Le Maire évoque qu'au mois de mars 2021 la compétence du Plan Local D'Urbanisme (PLU) a été transmise à la Communauté de Commune Vendée Grand Littoral ainsi que celle concernant les Déclaration de Prémption de Droit Urbain (DPU).

Lors du conseil communautaire du 7 avril 2021, il a été décidé de déléguer cette compétence de Prémption de Droit Urbain aux communes.

Il s'agit maintenant de valider ce transfert et donc ainsi autoriser Monsieur Le Maire à faire valoir le droit de prémption urbain.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

10) MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION D'UN CABINET MÉDICAL :

Monsieur Le Maire informe que la commune a eu un retour de premiers éléments (devis) qui ont été fournis, ainsi que l'acte notarié avec l'accord écrit des vendeurs.

Le dossier de subvention concernant la DSIL a été envoyé en préfecture. Il s'agit de mettre à jour ce plan de financement.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

11) MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ÉGLISE SAINT PIERRE :

Monsieur Le Maire précise que suite à la mise à jour du plan de financement pour les travaux à réaliser au niveau de l'Église, il y a eu des devis à réactualiser suite à une hausse de coût des matériaux

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

12) CONVENTIONS SYDEV CENTRE BOURG : ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE :

Monsieur Le Maire informe que la convention aura deux parties une pour l'éclairage public et l'autre pour l'alimentation électrique.

Pour l'éclairage public, la fourniture, la pose et le raccordement au réseau de la rue de L'Hôtel de Ville et de la rue des Violettes le coût est de 34 766 euros.

Monsieur Le Maire évoque que pour ce qui est de l'alimentation électrique, ce point avait déjà été abordé il en ressortait que notre réseau était trop faible. Le raccordement sera effectué sur le poste situé derrière l'Église Place du Prieuré. (Le coût pourra être atténué car Enedis doit effectuer des travaux pour renforcer son réseau rue du Petit Paris et Place du Pigré, ce qui pourrait permettre de mutualiser les travaux).

Le coût de ce raccordement serait de 34 846 euros.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

13) DROIT DE PRÉEMPTION

Neuf déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de prémption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison appartenant à Madame ROBLIN au 23 La Perrière
- Vente de terrain appartenant à Monsieur BEYER rue des Primevères
- Vente de la maison appartenant à Madame N'DRIN et Monsieur JOB 6 rue des Etanchais
- Vente de la maison appartenant aux conjoints CHEVALLIER 78 Le Petit Landais
- Vente de la maison de Monsieur GENDRONNEAU 198 Route des Courtaiseries
- Vente de la maison appartenant à Monsieur ELIAS 2 Rue des Brunettes

- Vente de terrain appartenant à Madame GIRAUDEAU La Petite Courtaiserie
- Vente de la maison appartenant à Monsieur PRADEL 282 rue Principale la Baffardière
- Vente de la maison appartenant à M. et Mme COUTEAU 2 rue des Genêts

La commune renonce à son droit de préemption pour ces déclarations.

14) CONVENTION DE MISSION D'ASISTANCE FINANCIERE - RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS ET CONTRATS D'ASSURANCE:

Monsieur Le Maire informe qu'avec Madame GABILLEAU, ils ont rencontré Monsieur LENOIR (conseiller auprès des collectivités dans le cadre de négociation ou de renégociation d'assurance et de prêt bancaire). Monsieur Le Maire informe que nous avons déjà sollicité Monsieur LENOIR pour la négociation de prêt bancaire. Monsieur Le Maire souhaite de nouveau faire appel à ces compétences pour négocier ou renégocier des prêts en cours ou à venir, faire un point sur les divers contrats d'assurance de la collectivité, la préparation des loyers pour les commerces à venir....

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50mn.

Le Maire,

J.FERRAND